ORDRE DU JOUR
Séance du 10 Avril 2017

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
3 – BUDGETS PRIMITIFS 2017
4 – FINANCES
5 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2016
6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
7 – DOMAINE PUBLIC
8 – TRUFFIERES COMMUNALES
9 – PERSONNEL
10 - TRAVAUX 2017
11 – LOTISSEMENT LES OLIVIERS
12 – FILIERE OLEICOLE
13 - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :
M. FAURE Antoine, Maire
MM. PANTEL Bernard, ROUX Marlène, MEYERE Pierre, HUGOU Rémy - Adjoints
MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, POCLET Cécile, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés :

Mme CATURLA Béatrice	procuration à	Mme ROUX Marlène
Mme MARKOTIC Sonia	procuration à	M. PANTEL Bernard
M. LIONS Donin	procuration à	M. CIOFI Jean-Pierre

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur Pierre MEYERE se présente et est élu.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 14 MARS 2017

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur le Maire se retire de la séance pendant l'examen et le vote du Compte Administratif.

Monsieur PANTEL Bernard assure en son absence la présidence de séance.

Monsieur MEYERE Pierre, Adjoint aux finances, présente les Comptes Administratifs de l'année 2016.

- ***Commune***

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de l'exercice	2 559 467,12 €	Dépenses de l'exercice	336 986,51 €
Recettes de l'exercice	2 807 778,13 €	Recettes de l'exercice	750 039,44 €
Résultat de l'exercice	**248 311,01 €**	**Résultat de l'exercice**	**413 052,93 €**
Excédent reporté N-1	715 584,82 €	Excédent reporté N-1	367 941,72 €
Excédent de clôture	**963 895,83 €**	**Excédent de clôture**	**780 994,65 €**
		Pour info	
		RAR Dépenses	1 337 963,65 €
		RAR Recettes	556 969,00 €
		Résultat final	- €

Résultat global : ***963 895.83 €***
Résultat du vote : 16 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 Abstention.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

- ***Service Eau et Assainissement***

Exploitation		Investissement	
Dépenses de l'exercice	197 675,92 €	Dépenses de l'exercice	138 860,85 €
Recettes de l'exercice	464 410,03 €	Recettes de l'exercice	1 043 892,21 €
Résultat de l'exercice	**266 734,11 €**	**Résultat de l'exercice**	**905 031,36 €**
Excédent reporté N-1	- €	Déficit reporté N-1	21 351,27 €
Excédent de clôture	**266 734,11 €**	**Excédent de clôture**	**883 680,09 €**
		Pour info	
		RAR Dépenses	868 924,73 €
		RAR Recettes	- €
		Résultat final	***14 755,36 €***

Résultat global du service eau et assainissement : ***Excédent : 281 489.47 €***
Résultat du vote : 16 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 Abstention.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

- ***Service Funéraire***

Exploitation		Investissement	
Dépenses de l'exercice	5 935,33 €	Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	9 849,00 €	Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	**3 913,67 €**	**Résultat de l'exercice**	- €
Excédent reporté N-1	4 302,94 €	Excédent reporté N-1	10 911,89 €
Excédent de clôture	**8 216,61 €**	**Excédent de clôture**	**10 911,89 €**

Résultat global du service Funéraire : ***Excédent : 19 128.50 €***
Résultat du vote : 16 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 Abstention.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

- ***Lotissement les Oliviers***

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	**0,00 €**	**Résultat de l'exercice**	**0,00 €**
Résultat reporté N-1	0,00 €	Résultat reporté N-1	-745 640,12 €
Résultat de clôture	**0,00 €**	**Déficit de clôture**	**-745 640,12 €**
		Pour info	
		RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €
		Résultat final	**- 745 640,12 €**

Résultat global du lotissement les Oliviers : ***Déficit : 745 640.12 €***
Résultat du vote : 16 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 Abstention.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil.

- ***Commune :*** *Affectation du résultat de fonctionnement*

Le résultat de fonctionnement étant de 963 895.83 € et le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, Monsieur le Maire propose d'affecter 72 411.83 € à l'investissement et de reporter 891 484.00 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote : Unanimité du Conseil.

- ***Service Eau et Assainissement :*** *Affectation du résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation étant de 266 734.11 € et le besoin de financement de la section d'investissement étant de 14 755.36 €, Monsieur le Maire propose d'affecter 124 464.24 € à l'investissement et de reporter 142 269.87 € en section d'exploitation.

Résultat du vote : Unanimité du Conseil.

- ***Service Funéraire :*** *Affectation du résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation étant de 8 216.61 €, Monsieur le Maire propose de le reporter en totalité en section d'exploitation.

Résultat du vote : Unanimité du Conseil.

3 - BUDGETS PRIMITIFS 2017

- ***Durée d'amortissement***

Monsieur le Maire rappelle les règles applicables en matière d'amortissement qui permet chaque année de faire constater la dépréciation des biens et dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'instruction M14 précise que sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, toutefois, les collectivités n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire, peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs immobilisations.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau et d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée de fixer, en application des préconisations règlementaires, les cadences d'amortissement de chaque nature d'actif.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe comme suit les nouvelles cadences d'amortissement des immobilisations au sein du budget principal et du budget du service Eau et Assainissement de la commune d'Aups.

NOMENCLATURE M14

- Article 202 : Frais relatifs aux documents d'urbanisme 5 ans
- Article 2031 : Frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation 5 ans
- Article 2032 : Frais de recherche et de développement 5 ans
- Articles 2041 à 2044 : Subventions d'équipement 5 ans

NOMENCLATURE M49

- Constructions durables 50 ans
- Terrains 50 ans
- Réseaux d'assainissement 50 ans
- Réseaux d'eau antérieurs à 2008 40 ans
- Réseaux d'eau à partir de 2008 30 ans
- Agencement, aménagement de bâtiment, installations téléphonique et électrique Et matériel d'exploitation 15 ans
- Frais d'études de recherche et de développement 5 ans

➢ ***Commune***

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
011 Charges à caractère général	932 500.00 €	70 Produits des services	141 300.00 €
012 Charges de personnel	1 560 000.00 €	73 Impôts et taxes	1 712 000.00 €
65 Autres charges de gestion	412 050.00 €	74 Dotations et participations	250 060.00 €
014 Atténuation de produits	247 000.00 €	75 Autres produits de gestion	175 000.00 €
66 Charges financières	41 000.00 €	013 Atténuation de charges	80 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	15 000.39 €		
042 Opérations ordre entre sections	*42 293.61 €*	002 Excédent reporté	891 484.82 €
Total	3 249 844.00 €	**Total**	3 249 844.00 €

Équilibre de la section à la somme de 3 249 844.00 €.

Résultat du vote : Unanimité du Conseil.

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
10 Reversement dotations	4 100.00 €	10 Dotations, fds divers	63 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	602 900.00 €	1068 Excédent fonct.capitalisé	72 411.83 €
20 Immobilisations incorporelles	43 532.80 €	13 Subventions d'investis.	1 369 858.22 €
21 Immobilisations corporelles	1 778 025.51 €	16 Emprunts et dettes	1 848 000.00 €
23 Immobilisations en cours	1 748 000.00 €	001 Solde d'exécution	780 994.65 €
		040 Opérations ordre entre sections	*42 293.61 €*
Total	4 176 558.31 €	**Total**	4 176 558.31 €

Détail des prévisions budgétaires :
‣ Opérations financières : Remboursement du capital des emprunts, restitution de cautions, remboursement anticipé du prêt Iena et reversement de la taxe d'aménagement. En recettes : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissement des études, excédent de fonctionnement capitalisé et excédent 2016.
‣ Opérations non affectées : 210 000.00 €
- ⇨ PLU : Enveloppe pour études (Révision et Modification).
- ⇨ Acquisition de licences logicielles : Provision pour acquisition ou renouvellement de logiciels.
- ⇨ Acquisition terrain Bruna
- ⇨ Réseaux d'électrification : Participation au raccordement suite à délivrance de permis de construire
- ⇨ Acquisition d'un véhicule électrique, subventionnée à hauteur de 80 %.
- ⇨ Acquisition de matériel de bureau et informatique : Provision.
- ⇨ Acquisitions diverses : Provision de 48 000 €

‣ Réfection divers bâtiments : Enveloppe de 460 000 € :
- ⇨ Etude réaménagement bâtiment hôtel de ville et révision de la toiture
- ⇨ Ecole Primaire : Isolation portes et fenêtres et révision de la toiture
- ⇨ Ecole Maternelle : Revêtement cour ouest – Travaux effectués en décembre 2016.
- ⇨ Aménagement d'un logement au 1er Etage Rue Millet (Sur la poste)
- ⇨ Centre Culturel : Travaux portes et fenêtres sur façade principale

‣ Immeuble Place Bidouré : Clôture du programme.
‣ PUP Saint Pierre : Report du programme pour 210 000 € dont une partie sera financée par le promoteur.
‣ Centre de Loisirs : Enveloppe de 1 748 000 €. Opération subventionnée par l'Etat, la Région, le Département et la CAF.
‣ Chemins : Enveloppe de 80 000 €
‣ Aménagement quartier Uchane : Enveloppe de 100 000 € pour réalisation des études.
‣ Garages communaux : Enveloppe de 40 000 € pour la réalisation d'auvents.
‣ Aménagement des espaces publics de la Maison de Santé : Enveloppe de 700 000 €
‣ Travaux réseaux DFCI : Enveloppe de 50 000 €
‣ Eclairage public : Enveloppe de 15 000 €
‣ Requalification du Centre Ancien : Enveloppe de 4 558.31 €

Équilibre de la section en dépenses et recettes à la somme de : 4 176 558.31 €

Résultat du vote au niveau des chapitres de la section d'investissement : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

- ***Service Eau et Assainissement***

Section d'exploitation

Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 510 000.00 €

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		**Recettes**	
011 Charges à caractère général	222 872.38 €	70 Produits des services	261 800.00 €
65 Autres charges gestion courante	4 900.00 €	74 Subvention d'exploitation	15 000.00 €
66 Charges financières	40 650.00 €	002 Excédent reporté	142 269.87 €
67 Charges exceptionnelles	13 450.00 €		
042 Opérations ordre entre sections	*228 127.62 €*	*042 Opérations ordre entre sections*	*90 930.13 €*
Total	510 000.00 €	**Total**	510 000.00 €

Vote de la section au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
16 Emprunts et dettes assimilées	90 000.00 €	10 Dotations, fonds divers	138 464.24 €
21 Immobilisations corporelles	1 069 341.82 €	13 Subventions d'investis.	0.00 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	001 Résultat reporté	883 680.09 €
040 Opérations ordre entre sections	*90 930.13 €*	*040 Opérations ordre entre sections*	*228 127.62 €*
Total	1 250 271.95 €	**Total**	1 250 271.95 €

Détail des prévisions budgétaires :
‣ Opérations financières : En dépenses : Remboursement de la dette en capital et de l'amortissement de subventions. En recettes : Remboursement de la TVA et l'amortissement de travaux.
‣ Réseau d'eau : Enveloppe de 154 774.85 €.
‣ Réseau d'assainissement : Enveloppe de 100 417.09 €.
‣ Extension des réseaux quartier Uchane : Enveloppe de 778 501.88 €

Equilibre de la section à 1 250 271.95 €

Vote de la section au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

- ***Service Funéraire***

Section d'exploitation

Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 16 000.00 €

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		**Recettes**	
011 Charges à caractère général	9 850.00 €	70 Produits des services	7 783.39 €
012 Charges de personnel	5 350.00 €	002 Excédent reporté	8 216.61 €
67 Charges Exceptionnelles	800.00 €		
Total	16 000.00 €	**Total**	16 000.00 €

Sont inscrits en dépenses : Les frais permettant le fonctionnement courant du service (Carburant du véhicule, acquisition des cercueils de relevage, de bombes, matériels et fournitures diverses, prestations de services) et le remboursement des frais de personnel au budget communal.

En recettes : Remboursement par les familles des prestations de services et l'excédent reporté.

Vote au niveau des chapitres de la section à l'unanimité.

Section d'investissement

Equilibre de la section à 10 911.89 €

	SECTION	D'INVESTISSEMENT	
Dépenses		**Recettes**	
21 Immobilisations corporelles	10 911.89 €	001 Résultat reporté	10 911.89 €
Total	10 911.89 €	**Total**	10 911.89 €

Recettes : Excédent d'investissement 2016.
Dépenses : Inscription d'une provision pour l'acquisition d'un véhicule.

Vote au niveau des chapitres de la section à l'unanimité.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- ***Lotissement les Oliviers***

Section de fonctionnement

Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
011	Charges à caractère général	0.00 €	70	Produit des services	745 640.12 €
042	*Opération entre sections*	*745 640.12 €*	*042*	*Opérations entre sections*	*0.00 €*
Total		**745 640.12 €**	**Total**		**745 640.12 €**

Explications :
En dépenses : Reprise du montant du déficit correspondant au montant des travaux du lotissement.
En recettes, inscription du produit de la vente des terrains

Rappel :
Les opérations d'ordre entre section correspondent à un jeu d'écritures afin d'intégrer les dépenses et les recettes dans un compte de stock. En fin d'opération, le résultat constaté sera transféré au budget communal.

Résultat du vote au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Section d'investissement

Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
001	Déficit reporté	*745 640.12 €*			
040	*Opérations entre sections*	*0.00 €*	*040*	*Opérations entre sections*	*745 640.12 €*
Total		**745 640.12 €**	**Total**		**745 640.12 €**

La section d'investissement reflète uniquement la variation des stocks. En fin d'opération, cette section sera égale à zéro.

Résultat du vote au niveau des chapitres : Unanimité du Conseil.

Le budget primitif est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

4 – FINANCES

- ***Taxes directes locales***

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment les limites de chacun d'entre eux, les nouvelles règles de calcul des taux suite à la réforme de la fiscalité, les taux appliqués les années antérieures et le produit attendu cette année.

Sur avis de la commission des finances, il propose de maintenir les taux pour 2017, comme suit :

Taxe d'Habitation :	**18.97 %**
Foncier Bâti :	**17.58 %**
Foncier non Bâti :	**83.34 %**

Vote du Conseil : Adoption à l'unanimité.

- ***Office de tourisme : Convention d'objectifs***

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions municipales est soumise à certaines conditions. Vu la demande de subvention formulée par l'association "Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative", la commune doit passer une convention d'objectifs avec cette association.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à passer entre la Ville et l'association précitée.

- ***Vote des subventions aux associations***

Sur proposition de la Commission des Finances, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions énoncées ci-dessous pour 2017 :

Office de tourisme	65 000,00 €	Ass Philatélique	155,00 €
FNACA	300,00 €	Judo	700,00 €
Comité des Fêtes	22 900,00 €	Radio Verdon	100,00 €
Diane aupsoise	1 400,00 €	Plancher des Chèvres	1 400,00 €
Club 3° âge	1 100,00 €	Vélo Sport Hyérois	1 500,00 €
Tennis club	1 200,00 €	Cyclo club aupsois	500,00 €
Diapason	1 400,00 €	Tennis de table	500,00 €
ABA	2 300,00 €	AFSEP	100,00 €
ESAR	1 000,00 €	Les Guerriers du Verdon	500,00 €
Ntre Dame Délivrance	400,00 €	Musique Animation Danse	200,00 €
Pebre d'Aï	1 000,00 €	UNC	100,00 €
ASA Cresson, Sault Ville	500,00 €	Quero Aprender	100,00 €
Arrosants de Valaury	155,00 €	IME Sillans	150,00 €
Don du Sang	100,00 €	Ass Commerçants Aupsois	2 500,00 €

Vote du Conseil : Adoption à l'unanimité.

- ***Révision des tarifs communaux***

Sur proposition de la Commission des Finances, Monsieur le Maire propose de modifier certains tarifs comme suit :

✓ Location Domaine Public – Commerces avec terrasse :
- A l'année : 40 € le m² au lieu de 38 € le m²
- En zone piétonne : 30 € le m² au lieu de 29 € le m²

✓ Participation Assainissement Collectif :
- Immeubles d'habitation :
  - Constructions nouvelles : 1 900 € par logement au lieu de 1 600 €
  - Constructions existantes : 1 500 € par logement au lieu de 1 200 €
  - Logements collectifs : 1 500 € par appartement au lieu de 1 200 €

- Autres :

- ✓ Bâtiment agricole, petits commerces et artisans, bureaux, Etablissements publics ou d'intérêt collectif : 1 900 € au lieu de 1 600 €
- ✓ Entrepôt, stockage : 3 800 € au lieu de 3 200 €
- ✓ Commerces > à 100 m² et < ou = à 500 m² : 3 800 € au lieu de 3 200 €
- ✓ Commerces > à 500 m² et < ou = à 1 000 m² : 5 700 € au lieu de 4 800 €
- ✓ Commerces > à 1 000 m² : 7 600 € au lieu de 6 400 €
- ✓ Hôtels < ou = à 12 chambres : 3 600 € au lieu de 3 000 €
- ✓ Hôtels > 12 chambres : 5 900 € au lieu de 5 000 €
- ✓ Campings < ou = à 50 emplacements : 1 900 € au lieu de 1 600 €
- ✓ Campings > à 50 et < ou = à 100 emplacements : 3 800 € au lieu de 3 200 €
- ✓ Campings > à 100 et < ou = à 150 emplacements : 5 700 € au lieu de 4 800 €
- ✓ Campings > à 150 emplacements : 7 600 € au lieu de 6 400 €
- ✓ Etablissements divers avec station de lavage existante : 4 750 € au lieu de 3 800 €
- ✓ Etablissements divers avec création de station de lavage : 9 500 € au lieu de 7 600 €
- ✓ Etablissements industriels : 8 400 € au lieu de 7 000 €

✓ Concession columbarium :
- La place : 210 € au lieu de 510 €

✓ Concession cimetière :
- Trentenaire : 690 € au lieu de 450 €
- Cinquantenaire : 1 200 € au lieu de 810 €

✓ Dépôt de ruches : 3 € par ruche au lieu de 2 €

➢ ***Modalité de réservation et de mise à disposition des véhicules communaux***

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Aups met à disposition des associations, de collectivités ou du personnel, les véhicules communaux, pour divers déplacements dans le cadre de leur activité ou professionnels.

Il rappelle que cette mise à disposition est un service rendu et que l'utilisation de ces véhicules municipaux nécessite le rappel de quelques règles élémentaires pour garantir les meilleures conditions de gestion et d'utilisation de ces véhicules.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conditions de mise à disposition prévues dans le projet de charte.

Le Conseil à l'unanimité approuve la charte arrêtant les modalités de réservation et de mise à disposition des véhicules communaux et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2016

Les communes de plus de 2000 ha doivent chaque année délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi du 8 février 1995 et à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières (ventes, cessions d'usufruit et de nu propriété, échanges, donations, legs, baux conférant des droits réels immobiliers).

Dans ce but, les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016 sont les suivantes :

<u>ACQUISITIONS</u> : NEANT

<u>CESSION</u> : NEANT

Le conseil à l'unanimité, approuve le bilan annuel présenté par Monsieur le Maire.

6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Modification

Monsieur Patrick VINCENTELLI a été élu membre de la Commission d'appel d'offres en remplacement de Madame GALLIGANI Marie-Pierre, contrainte de se retirer du fait de l'incompatibilité de ses horaires de travail avec les horaires de la commission.

7 – DOMAINE PUBLIC

- ✓ *Redevance d'occupation 2017 du réseau de transport et distribution d'électricité*

La commune ne changeant pas de strate démographique, il n'y a pas lieu de délibérer.

- ✓ *Cirques avec animaux sauvages*

Vu les différents entretiens avec la Fédération des Cirques de Tradition et le Président du CID'EUROPE,

Considérant l'illégalité d'une telle décision et le risque de recours pour excès de pouvoir, dans la mesure où elle édicte une interdiction générale et absolue.

Le Conseil à l'unanimité, annule la délibération n° 2017-18 en date du 14 Mars 2017 portant résolution de renoncer à recevoir sur son territoire tout cirque détenant des animaux sauvages.

Toutefois, le Conseil, par **12** voix POUR, **3** voix CONTRE (LOVERGNE *Jean-Eric, POCLET Cécile, VIRY Roland)* et **2** abstentions *(CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre)* décide l'adoption de la motion suivant :

Article 1er : La Ville d'Aups attire l'attention sur la problématique des cirques détenant des animaux sauvages.

8 – TRUFFIERES COMMUNALES
Mise en adjudication

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la mise en adjudication des truffières situées dans les forêts communales, pour une nouvelle période. Les baux consentis aux anciens adjudicataires expireront le 31 juillet 2017.

Il propose d'effectuer cette adjudication en deux lots distincts, à savoir :
- 1er lot : Les parcelles des Uchanes.
- 2ème lot : La Grand'Colle, le Mourre du Cuillier et l'Eau Blanche.

Il demande à l'assemblée de désigner également deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants qui seront appelés à former le bureau.

Le Conseil à l'unanimité :

- ☞ Désigne comme membres du bureau :
  * Titulaires : MM. HUGOU Rémy et VINCENTELLI Patrick
  * Suppléants : MM. CIOFI Jean-Pierre et CATURLA Béatrice
- ☞ Fixe à deux ans la durée des baux consentis.
- ☞ Demande au bureau de dresser le cahier des charges nécessaire à cette adjudication.
- ☞ Approuve la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer l'adjudication en deux lots distincts, comme indiqué ci-dessus.
- ☞ Décide de fixer le seuil minimum des enchères à 500 € pour le 1er lot et 800 € pour le 2ème lot. En dessous de ces seuils, il n'y aura pas d'attribution, l'accès sera libre pour la population.

9 – PERSONNEL

- ✓ *Création d'un poste de Brigadier de police municipale à temps non complet*

Monsieur Alain BEZIAT-POURRET ayant changé d'affectation et de cadre d'emploi au 1er avril 2017, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent de police municipale pour permettre le bon fonctionnement du service.

Le Conseil à l'unanimité, décide la création à compter du 1er juin 2017, d'un poste de Brigadier de police municipale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de ***20 heures***.

- ✓ *Recrutement d'un contrat aidé*

Afin d'améliorer l'accueil au secrétariat de la Mairie et de compenser les nouvelles missions dévolues aux communes, la Commission du Personnel a décidé le recrutement d'un agent d'accueil dans le cadre des contrats aidés.

10 – TRAVAUX 2017

Demande de subventions

- ☞ Monsieur le Maire propose de présenter le projet de rénovation de la façade principale de la salle polyvalente "Anatole Lambert", les travaux s'inscriraient dans une première phase d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, dont le coût est estimé à 124 907.50 € HT.

  Afin de financer l'opération, il propose de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSPIL).

  Adoption à l'unanimité du Conseil.

- ☞ La municipalité ayant recruté un agent féminin, souhaite acquérir un gilet pare-balles afin de protéger cet agent dans l'exercice de sa mission. Le coût de cette acquisition s'élève à 579.95 € HT.

  Le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) finance l'équipement en gilets pare-balles des polices municipales au taux de 50 % plafonné à 250 € par gilet.

  Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FPIDR.

  Adoption à l'unanimité du Conseil.

11 – LOTISSEMENT LES OLIVIERS

Annulation des délibérations n° 2017-12 et 2017-13

Monsieur le Maire donne connaissance de la correspondance de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles en date du 27 mars 2017, nous informant de la nouvelle règlementation en vigueur à compter du 1er janvier 2017 en matière de cessions immobilières.

En effet, les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants sont tenues de consulter les services des domaines pour connaître la valeur d'un bien qu'elle envisage de céder dès le premier euro ou pour une cession gratuite.

Monsieur le Maire précise qu'il a saisi les domaines dans ce sens mais compte-tenu des délais, il est préférable d'annuler les délibérations n° 2017-12 et 2017-13 du 14 mars 2017 portant sur la vente de parcelles au lotissement les Oliviers.

Le Conseil à l'unanimité, annule les délibérations précitées.

12 – FILIERE OLEICOLE

- ✓ *Position sur transfert à l'ancienne coopérative vinicole*

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne cave vinicole, le conseil souhaite adresser un courrier aux coopératives agricole et oléicole pour connaître leur avis sur un transfert de leur structure dans ce projet agriculturel mené par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

- ✓ *Renouvellement adhésion à la FEVIFO (Fédération des villes françaises oléicoles)*

Suite au travail de recensement du nombre d'oliviers sur le territoire de la commune mené par Monsieur Patrick Vincentelli, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à la Fédération des Villes Françaises et Oléicoles (FEVIFO), afin de participer à la défense de l'olivier et de ses produits.

Il rappelle que FEVIFO a pour missions :

- De rendre actives les relations entre les communes françaises oléicoles,
- De regrouper les initiatives pour soutenir, promouvoir et valoriser l'image de la production, de la transformation des olives et des huiles d'olive du Midi de la France ainsi que des terroirs oléicoles.

La cotisation annuelle s'élève à 100 €.

Adoption à l'unanimité du conseil.

13 - QUESTIONS DIVERSES

- ***Questions orales :***

Monsieur Jean-Eric LOVERGNE :

- Où en est-on sur le panneau d'information lumineux ainsi que les panneaux réduction de vitesse ?
- Parking à l'entrée du village venant des gorges : Avoir des nouvelles sur son avancée
- Sur le passage piéton en haut de la rue Albert 1er permettant de traverser l'avenue Victor Maria (demande faite par les commerçants).
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'abribus sur les arrêts d'autocars permettant aux personnes d'attendre sous la pluie et d'avoir les informations sur les lignes ainsi que les horaires affichés sur ces abribus (Demande des usagers réguliers des autocars).
- Effacement des Tags à la sortie du village
- Voiture garée devant le gîte Maurel.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le secrétaire,	Le Maire,
Pierre MEYERE	Antoine FAURE